

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 A BEROLLE

La séance est ouverte à 20h00.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Berolle et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents : pour le Codir : MM. Yves Coeytaux, Mauro Scascighini et Jean-Marc Berguer

délégués(es) : Mmes Doris Wicky et Angèle Deillon.

MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Patrick Badan, Fabien Dauphin,
François Goldenschue, Philippe Gendret et Alexandre Rosset.

M. le président souhaite la bienvenue à Mme Angèle Deillon et M. Philippe Gendret.

3. Assermentations éventuelles

Madame Angèle Deillon, municipale, ainsi de M. Philippe Gendret sont assermentés en tant que délégués pour la commune de Mollens.

4. Approbation de l'ordre du jour

Au point 4, l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2025 est ajoutée à l'ordre du jour, sous le point 6.

La numérotation de l'ordre du jour devient du point 1 au point 8.

Le point 5 est modifié par l'élection d'un scrutateur(trice) suppléant(e) et d'un(e) membre à la commission de gestion. MM. Fabien Dauphin et Alexandre Rosset ayant été élus scrutateurs lors de la séance du 8 mai 2025.

Après ces modifications, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election d'un(e) scrutateur(trice) suppléant(e) et d'un(e) membre à la commission de gestion

M. Philippe Gendret est élu scrutateur suppléant, jusqu'à la prochaine séance.

Le poste de deuxième scrutateur suppléant reste vacant.

Mme Angèle Deillon est élue en tant que membre de la commission de gestion, jusqu'à la prochaine séance.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2025

M. Patrick Badan a le souvenir de s'être excusé pour cette séance. Donc, il ne devrait pas paraître dans la liste des non-excuses de ce procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté avec une abstention et remerciements à la secrétaire.

7. Préavis 3/2025 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2026

Le rapport de la Commission de gestion est lu par M. François Goldenschue qui présente les questions suivantes :

Au compte 81.3140 – Entretien des bornes hydrantes – Pourquoi la réserve de CHF 8'000.-- est supprimée ? Cette somme, en rapport avec le budget 2025, était prévue pour une réserve concernant un éventuel changement des bornes. Il s'est avéré que ces dernières sont en bon état.

Les CHF 6'000.-- restant sont pour l'entretien.

Au compte 81.3190 – Questionnement sur le nouveau système de TVA – Au forfait, le taux était de 2,6%. Ce dernier passe à 8,1% ce qui permettra de récupérer la TVA sur investissements.

La commission invite l'assemblée à accepter le budget 2025 dont les charges représentent CHF 225'900.-- et les revenus CHF 218'000.--. Il se solde par un excédent de charges de CHF 7'400.--.

M. Pierre-Denis Pellet, boursier, n'a pas de commentaire supplémentaire à formuler, car les points principaux ont été relevés.

Le préavis est mis en discussion.

M. Alexandre Rosset demande si un changement d'opérateur pour la télégestion pourrait diminuer les frais. Les différentes antennes installées sur nos communes ces dernières années pourraient permettre d'autres avantages. Actuellement, tout est géré par Swisscom. Une suite sera donnée à cette proposition.

M. Philippe Gendret pose plusieurs questions sur le fonds des infrastructures. Entre autres, sur le coût des fuites et les ruptures de conduites.

Il est précisé qu'un préavis est établi pour tous les grands travaux.

La parole n'est plus sollicitée.

Le conseil intercommunal,

- vu le préavis No 3/2025 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le budget 2026 tel que présenté, se soldant par un excédent de charges de CHF 7'400.--.

8. Communications du Comité de Direction

M. Yves Coeytaux, président, informe que les investigations avec la SAGEP (Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy (commune de Yens) se poursuivent.

La nappe phréatique du Grand-Marais est parfaite. Sa production est estimée à 500'000 m³ /année.

Les membres du Codir et les délégués discutent sur des points et suggestions futuristes, non précis, concernant le futur de la distribution de l'eau au Pied du Jura.

La nouvelle législature débutera le 1^{er} juillet 2026. **La séance d'assermentation par M. le Préfet aura lieu le mardi 18 août 2026 à 20 h00 à Apples. Présence obligatoire de tous les délégués(es) et délégués(es) suppléants(es).**

11. Propositions individuelles et divers

Aucune proposition.

La parole n'est plus demandée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h36.

Prochaine et dernière séance de la législature 2021-2026, jeudi 7 mai 2026, à 20h00, à Mollens.

Le président :

La secrétaire :

  

Antoine Gavin

Francine Meyer